

Instruction n° 2022-I-04 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 31 décembre 2024

Crédit Mutuel Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières et de financement de l'habitat.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2024.

Paris, le 23 janvier 2025

Denis REINSBACH

Directeur administratif

D. Reinsbach.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits à l'habitat	65 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	65 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M €
Particuliers	65 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	65 001 M €

Types de garanties	Encours
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	45 974 M €
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	0 M €
Caution délivrée par un établissement de crédit	19 027 M €
<i>Dont Caution Crédit Logement</i>	19 027 M €
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M €
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0 M €
TOTAL	65 001 M €

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	34 417 M €	15 629 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	11 216 M €	3 739 M €
TOTAL	45 633 M €	19 368 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1997	0 M €	4	0 M €	0
1998	0 M €	1	0 M €	0
1999	0 M €	2	0 M €	0
2000	1 M €	99	0 M €	0
2001	3 M €	186	0 M €	1
2002	6 M €	271	0 M €	0
2003	22 M €	824	0 M €	11
2004	56 M €	1 990	3 M €	131
2005	169 M €	5 745	22 M €	1 015
2006	312 M €	8 285	47 M €	1 588
2007	364 M €	8 434	52 M €	1 452
2008	238 M €	5 672	31 M €	828
2009	253 M €	5 372	49 M €	1 158
2010	525 M €	11 128	185 M €	4 672
2011	488 M €	9 279	142 M €	3 367
2012	477 M €	8 415	127 M €	2 645
2013	907 M €	14 053	406 M €	7 306
2014	957 M €	13 486	331 M €	5 468
2015	2 078 M €	25 282	1 250 M €	18 326
2016	2 496 M €	28 000	1 250 M €	16 527
2017	3 711 M €	36 778	1 675 M €	19 604
2018	4 478 M €	38 107	1 866 M €	18 876
2019	5 496 M €	42 572	2 119 M €	19 994
2020	6 651 M €	45 463	2 793 M €	23 179
2021	7 365 M €	47 573	3 358 M €	25 840
2022	4 893 M €	30 106	2 122 M €	16 300
2023	2 892 M €	17 876	1 172 M €	8 975
2024	795 M €	5 353	368 M €	3 174
TOTAL	45 633 M €	410 356	19 368 M €	200 437

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	5 M €	1 160	3 M €	721
1	87 M €	9 856	53 M €	5 926
2	193 M €	11 509	120 M €	6 708
3	309 M €	12 372	192 M €	7 261
4	445 M €	13 221	280 M €	7 953
5	612 M €	14 530	369 M €	8 385
6	856 M €	16 528	536 M €	10 299
7	1 080 M €	17 812	630 M €	10 558
8	1 243 M €	18 083	679 M €	9 960
9	1 397 M €	18 050	756 M €	10 140
10	1 529 M €	17 727	790 M €	9 399
11	2 036 M €	21 100	1 045 M €	11 459
12	2 393 M €	22 584	1 208 M €	12 048
13	2 644 M €	22 674	1 182 M €	10 933
14	2 591 M €	21 148	1 193 M €	10 515
15	2 533 M €	18 908	1 088 M €	8 700
16	3 290 M €	22 742	1 450 M €	10 568
17	3 292 M €	22 007	1 368 M €	9 681
18	2 813 M €	18 340	958 M €	6 689
19	2 912 M €	18 793	1 059 M €	7 253
20	2 727 M €	16 421	818 M €	5 216
21	3 707 M €	20 254	1 112 M €	6 538
22	3 411 M €	17 431	1 289 M €	7 021
23	1 954 M €	9 257	647 M €	3 456
24	1 322 M €	6 534	470 M €	2 613
25	220 M €	1 156	73 M €	430
26	24 M €	126	0 M €	2
27	5 M €	16	0 M €	3
28	1 M €	8	0 M €	1
29	1 M €	4	0 M €	0
30	1 M €	5	0 M €	1
TOTAL	45 633 M €	410 356	19 368 M €	200 437

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

L'organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution est Crédit Logement.

Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Les prêts garantis par Crédit Logement inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II - Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Autres expositions

Nature	Contrepartie	Échelon de qualité de crédit	Échéance	Montant
Compte courant	BFCM	1 ^{er}	1 jour	284 927 958 €

IV - Remboursements anticipés

Le taux de remboursements anticipés utilisé correspond au taux annualisé constaté au 31/12/2024. Il s'agit de la proportion des remboursements anticipés enregistrés au cours du dernier trimestre sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale rapporté aux encours fin de mois.

Ce pourcentage est appliqué à l'ensemble des créances mobilisées à la SFH au 31/12/2024 (CRD 30/11/2024) et annualisé. Le taux de remboursements anticipés ainsi déterminé ressort à 2,95% au 31/12/2024.

V - Liste des émissions d'obligations de financement de l'habitat

L'encours des titres émis par Crédit Mutuel Home Loan SFH au 31/12/2024 s'élève à 42 250 000 000 €.

Code ISIN	N° de séries	Date d'échéance contractuelle	Date d'échéance prorogeable	Nominal CV €	Devise
FR0013065117	Série 32	07/04/2026	07/04/2027	1 000 000 000	EUR
FR0013236247	Série 34	10/02/2025	10/02/2026	750 000 000	EUR
FR0013282142	Série 35	15/09/2027	15/09/2028	1 250 000 000	EUR
FR0013313020	Série 36	02/02/2026	02/02/2027	1 000 000 000	EUR
FR0013332012	Série 37	30/04/2028	30/04/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013378213	Série 38	26/10/2028	26/10/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013378239	Série 39	26/10/2028	26/10/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013399102	Série 41	30/01/2029	30/01/2030	1 000 000 000	EUR
FR0013414497	Série 42	10/04/2030	10/04/2031	1 000 000 000	EUR
FR0013414505	Série 43	10/04/2028	10/04/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013478898	Série 44	28/01/2030	28/01/2031	1 250 000 000	EUR
FR0013506870	Série 45	09/04/2025	09/04/2026	1 750 000 000	EUR
FR0014003BWO	Série 46	06/05/2031	06/05/2032	1 250 000 000	EUR
FR0014004KP3	Série 47	20/07/2028	20/07/2029	1 000 000 000	EUR
FR0014008RP9	Série 48	04/03/2027	04/03/2028	1 500 000 000	EUR
FR0014008RV7	Série 49	04/03/2032	04/03/2033	500 000 000	EUR
FR001400B9U1	Série 50	08/02/2028	08/02/2029	1 250 000 000	EUR
FR001400DKT2	Série 51	31/10/2029	31/10/2030	1 000 000 000	EUR
FR001400EFP8	Série 52	08/12/2027	08/12/2028	1 000 000 000	EUR
FR001400FZ24	Série 53	22/06/2027	22/06/2028	1 750 000 000	EUR
FR001400FZ32	Série 54	22/02/2033	22/02/2034	750 000 000	EUR
FR001400HCM5	Série 55	20/04/2029	20/04/2030	1 000 000 000	EUR
FR001400INH0	Série 56	14/06/2033	14/06/2034	1 000 000 000	EUR
FR001400INJ6	Série 57	14/06/2035	10/06/2036	1 000 000 000	EUR
FR001400NIS7	Série 58	03/02/2031	03/02/2032	1 500 000 000	EUR
FR001400OZH2	Série 59	28/11/2030	28/11/2031	1 250 000 000	EUR
FR001400R427	Série 60	28/06/2038	28/06/2039	1 000 000 000	EUR
FR001400R419	Série 61	28/06/2039	28/06/2040	1 000 000 000	EUR
FR001400RGL7	Série 62	21/03/2035	21/03/2036	2 000 000 000	EUR
FR001400RLJ1	Série 63	18/03/2036	18/03/2037	2 000 000 000	EUR
FR001400RMC4	Série 64	04/03/2037	04/03/2038	2 000 000 000	EUR
FR001400ROL1	Série 65	15/10/2038	15/10/2039	2 000 000 000	EUR
FR001400RQS1	Série 66	20/01/2039	20/01/2040	2 000 000 000	EUR
FR001400RNWO	Série 67	23/07/2029	23/07/2030	1 500 000 000	EUR

VI - Exposition aux risques de marché, de crédit et de liquidité

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, calculée selon les préconisations de l'EBA, était de -2 millions d'euros pour une hausse des taux de 200 pb et de 2 millions d'euros pour une baisse des taux de 200 pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise avait été mis en place et la contrepartie de ces swaps était la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

Au 31 décembre 2024, il n'y a plus d'émission en devise au bilan de la SFH, de ce fait, il n'y a plus de swap de change.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 99 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixes, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII - Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel Home Loan SFH.

Le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de Crédit Mutuel Home Loan SFH mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie.

Les besoins de trésorerie s'entendent donc comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Pour les obligations dites « soft-bullet », la maturité considérée est la maturité prorogée, conformément à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts.

VIII - Structure des échéances

Le tableau détaillant les informations sur la structure des échéances des obligations foncières et de financement de l'habitat sont repris au titre « V - Liste des émissions d'obligations de financement de l'habitat » du présent rapport.

Les déclencheurs de la prorogation de l'échéance sont uniquement ceux prévus aux articles L. 513-30 et R. 513-8-1 du Code monétaire et financier.

IX - Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau de couverture légal au sens de l'article R.513-8 du Code monétaire et financier, certifié par notre Contrôleur Spécifique, s'élève à 148,94% au 30/09/2024.